



MAIRIE

18 Avenue de la Gare
54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ent) présents : Nicole CHARROIS, Damien CUNAT, Sandrine BEURTON, Thomas RAULIN, Sylvie DELORME, Régis LAMOISE, Annick COLLE, Serge RUSE, Audrey VAUNE, Christophe ROUY, Chantal COINTEAUX, Sébastien GOLICZ, Lydie COSSERAT, Quentin BALLAND, Cindy BARBE, Eric CLEMENT-DEMANGE, Nathalie MERCIER.

Etai(ent) excusé(s) : Rachel GUSTIN donne procuration à Audrey VAUNE

Etai(ent) absent(s) : Ludovic DECLERCQ

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Régis LAMOISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 17

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
29/05/2026Date d'affichage
08/06/2026

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-
Préfecture et publiée le :

08/06/2026

Demande de subventions et plan de financement : Aménagement de l'Octroi de Bayon Délibération n°2026 - 29

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention,

Plan de financement Aménagement de l'Octroi de Bayon

	Dépenses			Recettes
	HT	TVA	TTC	
MOE	22 817,70 €	4 563,54 €	27 381,24 €	
Etude de sol, Sécurité incendie, SPS	3 860,00 €	772,00 €	4 632,00 €	
Acquisition du bâtiment	22 800,00 €	5 700,00 €	28 500,00 €	
Travaux	152 361,35 €	30 472,27 €	182 833,62 €	
Subventions calculées sur le HT				
DETR (Sous-Préfecture)	38%			76 901,08 €
Région	5%			10 000,00 €
Département	7%			15 000,00 €
Agence de l'eau	1%			2 000,00 €
Europe (Leader)	10%			20 000,00 €
Fondation du Patrimoine				5 000,00 €
FCTVA (arrondi à 16%)				38 935,50 €
Fonds propres de la commune				75 510,28 €
Total	61%	201 839,05 €	41 507,81 €	243 346,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions et signer toutes les pièces nécessaires,
ACCEPTE le plan de financement,
S'ENGAGE à prendre en compte le différentiel dans le cas d'un refus des subventions sollicitées ou d'un montant différent de celui prévu,
AUTORISE le Maire à lancer l'opération.

Les sommes à engager ci-dessus seront inscrites au budget primitif 2026.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bayon,
Le Maire

